

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 NOVEMBRE 2009**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

25

de votants :

26

**DELIBERATION N°01 :**

**BUDGET VILLE –  
VIREMENTS DE CREDITS  
section d'investissement.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 3 NOVEMBRE

Le Maire,

-----  
L'an deux mil neuf, le dix Novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER  
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –  
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET –  
MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Melle le PAIGE.

**Excusé ayant donné pouvoir** : Mme VERNOUX à M. KUREK.

**Absents** : M. CARRE

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions  
de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

- Considérant que des crédits de dépenses sont insuffisants  
en regard de diverses opérations en section  
d'investissement du Budget Ville ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 5  
abstentions,

DECIDE des virements de crédits suivants :

**Op. 013 - TV BACCARAT**  
C/ 2188 – Autres immobilisations corporelles

**Op. 024 – Acquisition d'immeubles**

C/ 2111 – Terrains nus

**Op. 420 – Travaux bâtiments communaux (- 39 000)**

C/ 21311- Hôtel de Ville

C/ 21316 – Equipement du cimetière - 2 000

C/ 21318 – Autres bâtiments publics - 20 800

C/ 2313 - Construction

C/ 2315 – Installation matériel et outillage technique

**Op. 430 – Travaux Espaces Ludiques et Sportifs**

C/ 21728 – Autres agencements et aménagements de terrains

**Op. 431 – Espace Louise Michel**

C/ 21312 – Bâtiments scolaires

**Op. 433 – Maison des Associations Haxo**

C/ 21318- Autres bâtiments publics

**Op. 434 – Extension /**

**Réhabilitation COSEC**

C/ 21312 – Bâtiments scolaires

**Op. 710 – Chemin du Gué**

C/ 2315 - Installation matériel et outillage technique

**Op. 740 – Travaux voirie Haut Buisson**

C/ 2315 – Installation matériel et outillage technique

C/2183 – Matériel de bureau et mat. informatique

C/ 2184 - Mobilier

C/2188 – Autres immobilisations corporelles

**Op. 410 – Travaux Ecoles**

C/ 21312 – Bâtiments scolaires

**Op. 450 - Travaux voirie (+ 149 000)**

C/ 2121 – Plantation d'arbres et arbustes

C/ 2128 - Autres agencements et aménagement de terrains

C/ 21316 - Equipements du cimetière

C/21578 - Autres mat. et outill. voirie - 15 000

C/ 2151 – Réseaux de voirie

C/ 2152 - Installations de voirie

C/ 21534 - Réseaux d'électrification

- 500

- 700

- Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme

Le Maire,

Josette RENAUX

- 10 000

- 5 000

- 8 000

- 80 000

- 3 000

- 20 000

- 260

000

**Op. 100 – Salle des Fêtes**

C/ 21318 – Autres bâtiments publics

+ 3 000

**Op. 300 – Acquisition de matériel (+ 98 000)**

C/ 205 - Concessions –brevets - licences

+ 10 000

C/ 21318 – Autres bâtiments publics

+ 4 000

C/ 2158 – Autres install. Mat. Et outill. Techn.

+ 1 000

C/2182 – Matériel de transport

+ 1 000

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 NOVEMBRE 2009**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

25

de votants :

25

**DELIBERATION N°02 :**

**ATTRIBUTION DE  
SUBVENTION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 3 NOVEMBRE

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix Novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER  
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –  
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET –  
MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Melle le PAIGE.

**Excusé ayant donné pouvoir** : Mme VERNOUX à M. KUREK.

**Absents** : M. CARRE

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur  
Christian GEX, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, 1 contre et  
4 abstentions, hors la présence de M. MANGEMATIN, Président de l'Office  
de Tourisme,

- DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire de **8.000€** à  
l'OFFICE DE TOURISME de BACCARAT.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 NOVEMBRE 2009**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

25

de votants :

26

**DELIBERATION N° 03 :**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES  
DE LA DELEGATION  
REGIONALE AU  
TOURISME –  
ACQUISITION D'AUDIO  
GUIDES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 3 NOVEMBRE

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix Novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER  
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –  
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET –  
MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Melle le PAIGE.

**Excusé ayant donné pouvoir** : Mme VERNOUX à M. KUREK.

**Absents** : M. CARRE

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

- Vu le projet d'acquisition par la Commune de Baccarat  
d'audio guides multilingues pour la visite de l'Eglise de  
Baccarat ;
- Considérant que le coût global de l'opération est arrêté à  
8.829 E H.T. soit 10.552,48 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention correspondant à 50 % du coût de  
l'acquisition auprès de la Délégation Régionale au Tourisme.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 NOVEMBRE 2009**

NOMBRE

de Conseillers en exercice :	<input type="text" value="27"/>
de présents :	<input type="text" value="25"/>
de votants :	<input type="text" value="26"/>

**DELIBERATION N°04 :**

**RAPPORT D'ACTIVITES  
DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU CRISTAL  
ANNEE 2008.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 3 NOVEMBRE

Le Maire,

-----  
L'an deux mil neuf, le dix Novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER  
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –  
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET –  
MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Melle le PAIGE.

**Excusé ayant donné pouvoir** : Mme VERNOUX à M. KUREK.

**Absents** : M. CARRE

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son exposé,

- Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales  
qui prévoit la communication et l'information des communes membres  
d'un établissement public de coopération intercommunale. ;
- Considérant que par courrier du 2 Novembre 2009, la Présidente de  
la Communauté de Communes du Cristal a communiqué aux Maires des  
trois communes le rapport d'activité 2008 de la Communauté de  
Communes du Cristal, accompagné du compte administratif de l'année  
2008.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2008 de la Communauté  
de Communes du Cristal.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 NOVEMBRE 2009**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

de présents : 

25
----

de votants : 

26
----

**DELIBERATION N°05 :**

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DES  
VALLEES DU CRISTAL :  
ADOPTION DU  
PERIMETRE ET DES  
STATUTS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 3 NOVEMBRE

Le Maire,

-----

L'an deux mil neuf, le dix Novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER  
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –  
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET –  
MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Melle le PAIGE.

**Excusé ayant donné pouvoir** : Mme VERNOUX à M. KUREK.

**Absents** : M. CARRE

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son exposé,

- Considérant que les deux intercommunalités, Communauté  
de Communes du Cristal et Communauté de Communes d'entre  
Meurthe et Verdurette, sont engagées depuis plus d'un an, par le  
biais d'un comité de pilotage, dans une procédure de fusion.
- Considérant que le Code Général des Collectivités  
Territoriales dans sa cinquième partie relative à la coopération  
locale, livre II coopération intercommunale, Titre 1<sup>er</sup>  
établissements publics de coopération intercommunale, Chapitre  
1<sup>er</sup> dispositions communes, Section 7 transformation et fusion,  
définit dans son article L.5211-41-3. les modalités de fusion  
d'intercommunalités.
- Considérant que conformément au I, 1<sup>o</sup> de l'article précité, les  
deux communautés de communes ont délibéré les 7 et 14  
Septembre 2009 pour que la procédure de fusion des deux  
intercommunalités soit décidée par Monsieur le Préfet de Meurthe  
et Moselle en application du II du même article.
- Vu l'arrêté en date du 25 Septembre 2009 de Monsieur le  
Préfet de Meurthe-et-Moselle portant périmètre du projet de  
création de la Communauté de Communes issue de la fusion  
entre la Communauté de Communes d'entre Meurthe et  
Verdurette et la Communauté de Communes du Cristal.

- Considérant qu'en application de l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un délai de trois mois à compter du 25 Septembre 2009, est laissé au conseil municipal pour se prononcer sur le périmètre et les statuts du groupement et qu'à défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable.
- Considérant que la procédure de vote à scrutin secret, prévue par l'article L2121-21.1° du Code Général des Collectivités Territoriales a été proposée par Madame le Maire et décidée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à scrutin secret,  
SE PRONONCE FAVORABLEMENT à la MAJORITE ABSOLUE ( 21 voix pour, 5 contre), sur le périmètre et les statuts du groupement qui prend le nom de COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CRISTAL.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 NOVEMBRE 2009**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

de présents : 

25
----

de votants : 

26
----

**DELIBERATION N° 06 :**

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DES  
VALLEES DU CRISTAL :  
DESIGNATION DES  
DELEGUES ET DES  
SUPPLEANTS DE LA  
COMMUNE DE BACCARAT  
AU SEIN DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 3 NOVEMBRE

Le Maire,

-----  
L'an deux mil neuf, le dix Novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER  
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –  
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET –  
MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Melle le PAIGE.

**Excusé ayant donné pouvoir** : Mme VERNOUX à M. KUREK.

**Absents** : M. CARRE

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son exposé,

- Vu l'arrêté en date du 25 Septembre 2009 de Monsieur le  
Préfet de Meurthe-et-Moselle portant périmètre du projet de  
création de la Communauté de Communes issue de la fusion  
entre la Communauté de Communes d'entre Meurthe et  
Verdurette et la Communauté de Communes du Cristal.
- Considérant que le Conseil Municipal de la Commune de  
Baccarat s'est prononcé favorablement sur le périmètre et les  
statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal.
- Vu le projet de statuts de la Communauté de Communes des  
Vallées du Cristal et en particulier son article 5 relatif à la  
composition du Conseil Communautaire.
- Vu les articles L5211-6 à L5211-8 du Code Général des  
Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des délégués  
élus des conseils municipaux à un établissement public de  
coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, 26 votants, 5 nuls, 21  
suffrages exprimés,  
DESIGNE à l'unanimité ses représentants au Conseil Comunautaire :

#### **14 DELEGUES TITULAIRES**

Mme RENAUX Josette  
M. FRANCOIS Gérard  
M. GEX Christian  
M. BEGNENE David  
Mme COUDRAY Yvette  
Mme CAREL Jocelyne  
Mme CHASSAIN Isabelle  
M. THIERY Olivier  
M. BOINIER Jacques  
M. COUDRAY Jean  
Mme LICHY Lorène  
M. MANGEMATIN Yves  
M. SITT Raphaël  
Melle SORNETTE Sylvie

#### **7 DELEGUES SUPPLEANTS**

M. LINDER Claude  
Mme. BLOT Nathalie  
Mme. BAILLET Jeannine  
Mme. COSSART Annick  
M. MOUGIN Daniel  
Mme VAUDEVILLE Sabrina  
M. VIRLOUVET Christian

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 NOVEMBRE 2009**  
-----

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

25

de votants :

26

**DELIBERATION N° 07 :**

**COMMISSION  
COMMUNALE  
"Aménagement et suivi  
des cimetières de la  
Commune de Baccarat" :  
désignation d'un membre.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 3 NOVEMBRE

Le Maire,

L'an deux mil neuf, le dix Novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET – MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Melle le PAIGE.

**Excusé ayant donné pouvoir** : Mme VERNOUX à M. KUREK.

**Absents** : M. CARRE

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de M. Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Travaux,

- Vu la délibération N°8 du 19 Octobre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a créé une commission intitulée "Aménagement et suivi des cimetières de la Commune de Baccarat ", a fixé le nombre de ses membres à six, Madame le Maire étant présidente de droit et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret a désigné ses membres, à savoir :
  - M. Gérard FRANÇOIS
  - M. Jacques BOINIER
  - M. Yves MANGEMATIN
  - Mme Annick COSSART
  - Mme Jeannine BAILLET
- Vu l'article L2122-22, 3<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la représentativité proportionnelle au sein des commissions.

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, DESIGNÉ Monsieur Michel LALEVEE en qualité de membre de la Commission communale "Aménagement et suivi des cimetières de la Commune de Baccarat".

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 NOVEMBRE 2009**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice : 

27
----

  
de présents : 

25
----

  
de votants : 

26
----

DELIBERATION N° :

**VŒU APPELANT LES  
POUVOIRS PUBLICS  
NATIONAUX  
A RENFORCER LES  
ACQUIS DE LA  
DECENTRALISATION,  
LA SOLIDARITE  
TERRITORIALE ET LE  
ROLE PRIMORDIAL DES  
COMMUNES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 3 NOVEMBRE

Le Maire,

-----  
L'an deux mil neuf, le dix Novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BOINIER  
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN –  
MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – M. THIERY –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY- M. VIRLOUVET –  
MM. Le PAIGE – LALEVEE – KUREK – Melle le PAIGE.

**Excusé ayant donné pouvoir** : Mme VERNOUX à M. KUREK.

**Absents** : M. CARRE

M Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que dans le cadre de l'examen en cours par le  
Parlement du projet de loi de finances pour 2010, qui supprime la  
taxe professionnelle et du projet de loi sur les collectivités locales  
réformant l'intercommunalité et les financements, l'association des  
petites villes de France a proposé aux communes et aux  
communautés de communes un modèle de vœu appelant  
officiellement les pouvoirs publics nationaux à renforcer les acquis  
de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial  
des communes.

Le Conseil Municipal à la majorité, 5 Abstentions,

ADOPTE le vœu suivant :

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,

**Considérant** qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

**Considérant** que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

**Considérant** que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le

futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

### **Le Conseil Municipal,**

- **AFFIRME** son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- **FORMULE** le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;
- **EXPRIME** son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- **SOUHAITE** que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité aux territoires ;
- **APPELLE** LE Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Fait et adopté à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie

Conforme,

Le Maire  
Josette RENAUX.